



BESSINES
TOUTES LES COULEURS DU MARAIS

MAIRIE DE BESSINES

DEUX-SÈVRES

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Arrêté N° 64/2024

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société GEREDIS Agence Sud Niort – 17 rue des Herbillaux, CS 18840, 79028 NIORT Cedex, représentée par M. Adrien ROBERT, en date du 25 avril 2024,

Considérant que dans le cadre de travaux de remplacement d'un poste électrique, rue du Centre, 79000 Bessines, il y a lieu d'autoriser les travaux et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 29 mai 2024 et pour la durée des travaux (03 jours), la société GEREDIS est autorisée à effectuer les travaux et à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **dépôt de groupe électrogène**, rue du Centre, 79000 Bessines, à charge pour elle de se conformer aux dispositions transmises par l'adjoind en charge de la voirie.

Article 2 : Stationnement

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan
- SDIS 79
- CAN collecte déchets
- La société GEREDIS

Fait à Bessines, le 03 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUINOT

